

Le budget

débats actuellement, ce sont deux aspects du projet de loi qui portent certaines personnes à s'y opposer, souvent avec passion.

Il faut dire aussi que le projet de loi propose un contrôle plus sévère en matière d'importation d'armes à feu, de trafic d'armes, d'entrée illégale d'armes au Canada. Il prévoit aussi des peines plus importantes en ce qui concerne l'emprisonnement pour les personnes qui seraient responsables de crimes graves commis avec des armes à feu. L'article 85 du Code criminel prévoit actuellement une peine minimale d'un an et celle-ci serait haussée à quatre ans dans le présent projet de loi.

Finalement, certaines armes de poing seraient maintenant interdites au Canada. Selon le projet de loi, il serait interdit d'importer ou de vendre des armes de poing de calibre .25 à .32 ainsi que des armes de poing munies d'un canon de moins de quatre pouces. Cette disposition vise à peu près 85 p. 100 des armes de poing au Canada.

Enfin, le projet de loi prévoit que la violation des dispositions sur les permis et l'enregistrement devient une infraction criminelle.

Au Canada, il y aurait actuellement peut-être sept millions d'armes à feu. C'est un chiffre approximatif comme tout chiffre rond parce qu'on ne sait pas trop. Il y a des gens qui ont des armes à feu depuis des années et des années. C'est dans leur garde-robe, c'est dans leur sous-sol. Je possède moi-même deux armes à feu, une petite carabine .22 et un fusil de calibre .12. C'est dans un garde-robe, je ne les ai pas utilisées depuis une dizaine d'années, et je pense que je suis propriétaire de ces armes depuis 20 ans. Personne ne sait que je les possède et comme beaucoup de Canadiens, j'entre dans les statistiques qui sont là.

Un autre fait c'est que les Canadiens sont favorables à un contrôle des armes à feu. Monsieur le Président, je continuerai la prochaine fois.

Le Président: Mon cher collègue, vous avez encore beaucoup de temps.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le Président: Nous allons suspendre la séance pour quelques minutes.

(La séance est suspendue à 16 h 27.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 16 h 30.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 16 h 30, conformément à l'article 83(2) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude de la motion des voies et moyens no 20 ayant pour objet l'exposé budgétaire.

* * *

[Traduction]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec, Lib.) propose:

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

—Monsieur le Président, je dépose les documents budgétaires, y compris les avis de motions de voies et moyens. Les détails des mesures figurent dans les documents.

• (1635)

Conformément à un ordre adopté par la Chambre, je présenterai aujourd'hui un projet de loi portant autorisation d'emprunter pour l'exercice financier 1995-1996. Je demande que ces motions soient inscrites à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Martin (LaSalle—Énard): Monsieur le Président, beaucoup de gens pensent que je devrais me rasseoir tout de suite.

Il y a des époques dans l'évolution d'une société où elle doit relever des défis fondamentaux, prendre un nouveau cap. Le Canada traverse actuellement l'une de ces époques. Notre détermination, nos valeurs, les fondements mêmes de notre vie au Canada sont mis à l'épreuve.

Le choix est clair. Nous pouvons choisir la voie trop souvent empruntée du changement minimal, de la plus faible résistance, du conservatisme, ou alors, nous pouvons tracer une nouvelle voie qui mènera à une réforme fondamentale, au renouveau, au retour de l'espoir. Aujourd'hui, nous avons fait notre choix. Aujourd'hui, nous agissons.

[Français]

Une occasion extraordinaire nous est offerte. Grâce au travail acharné de millions et de millions de Canadiens et Canadiennes, notre économie est plus forte aujourd'hui qu'elle ne l'a été depuis bien longtemps.

L'année dernière, la reprise économique a été plus vigoureuse au Canada que dans tous les autres pays du G-7. Nous devrions, cette année encore, occuper la position de tête. Au cours de la dernière année, 433 000 emplois ont été créés et le Canada n'a jamais autant exporté. Le résultat représente une progression spectaculaire de notre balance des paiements.

La productivité a considérablement augmenté. Sur le plan des coûts, notre compétitivité n'a jamais été aussi bonne depuis plus de 40 ans. Le Canada reste l'un des pays où l'inflation est la plus faible au monde.

Les Canadiens et les Canadiennes veulent que cela continue, tout comme le gouvernement. Les objectifs que nous avons fixés avec la Banque du Canada nous permettront d'y parvenir.

Ces chiffres témoignent de façon éloquentes d'une économie en pleine expansion, une économie de croissance et de création d'emplois. Cependant, il y a deux nuages sombres à l'horizon.

Le premier est l'incertitude dont certains se plaisent à entourer l'avenir du Québec. Soyons clairs, ce défi sera relevé. Les Québécoises et les Québécois ne veulent pas que le Canada, leur pays, soit déchiré. Le deuxième nuage, c'est celui de la dette et du déficit. C'est ce défi qu'il nous faut aborder aujourd'hui.

*Le budget**[Traduction]*

Notre gouvernement est entré en fonction parce qu'il est persuadé que la nation doit se consacrer en priorité à l'emploi et à la croissance. Et c'est à cause de cela, et non en dépit de cela, que nous devons agir maintenant pour assainir les finances de la nation.

Ainsi que l'a déclaré le premier ministre: «C'est quand l'économie est en expansion qu'il faut réduire le déficit. Il faut donc agir maintenant.» Ne pas remettre de l'ordre dans nos finances maintenant, ce serait renoncer aux valeurs qui justifient l'existence de notre parti et de notre gouvernement: la compétence, la compassion, la réforme et l'espoir.

● (1640)

La dette et le déficit ne sont pas nés dans le cerveau des idéologues. Ce sont des réalités arithmétiques. Les sables mouvants de l'intérêt composé sont bien réels. La dernière chose dont les Canadiens ont besoin est d'un autre exposé magistral sur les dangers que présente maintenant le déficit. La seule chose que les Canadiens veulent maintenant, c'est que le gouvernement agisse. Je passe donc directement aux résultats finals du budget.

L'an dernier, dans notre premier budget, nous avons établi une ligne d'action nette. Nous avons déclaré que nous ramènerions le déficit à pas plus de 39,7 milliards de dollars au cours du présent exercice, 1994-1995. Nous estimons que le déficit fondamental pour l'exercice en cours sera d'environ 35,3 milliards de dollars, soit 4,4 milliards de dollars de mieux que notre objectif.

[Français]

Même après avoir comptabilisé certains frais ponctuels liés aux importantes réformes présentées dans ce Budget, nous serons bien en deçà de la cible que nous nous étions fixée.

Pour ce qui est de l'avenir, nous nous étions engagés dans notre dernier Budget à ne pas dépasser, en 1995-1996, un déficit de 32,7 milliards de dollars et à ramener, d'ici 1996-1997, le déficit à 3 p. 100 du PIB, soit 24,3 milliards de dollars, selon les estimations d'aujourd'hui. Il est maintenant évident que si nous ne prenons pas d'autres mesures directes, ces objectifs ne seront pas atteints.

[Traduction]

Cela est dû au fait que les taux d'intérêt sont maintenant beaucoup plus élevés que tout le monde l'avait prévu. Par conséquent, en faisant des hypothèses prudentes et en établissant des réserves pour éventualités très substantielles, nous estimons que nous pourrions manquer notre objectif de réduction du déficit de cinq milliards de dollars en 1995-1996 et de 10,6 milliards de dollars l'année suivante. Ces écarts doivent être comblés et c'est ce que nous faisons dans le présent budget.

Nous atteindrons notre objectif en 1995-1996. Nous atteindrons notre objectif en 1996-1997 et, chose tout aussi importante, l'élan imprimé par les mesures de ce budget se maintiendra les années suivantes.

Si l'on prend les deux prochains exercices ensemble, ce budget annonce des économies cumulatives de 15,6 milliards de dollars dont 13,4 milliards proviendront de réductions de dépenses. En 1997-1998, les réformes que nous présentons aujourd'hui continueront de rapporter des dividendes sous la forme de nouvelles économies de 13,3 milliards de dollars.

Sur l'ensemble des trois prochains exercices, les mesures présentées dans le budget prévoient près de sept dollars de réduction des dépenses pour chaque dollar de nouvelles recettes fiscales. Le budget permettra de réaliser des économies cumulatives de 29 milliards de dollars, dont 25,3 milliards grâce à des réductions de dépenses. Il s'agit, et de loin, de l'ensemble de mesures le plus ambitieux à être présenté dans un budget depuis la démobilisation qui a suivi la Seconde Guerre mondiale.

Ces mesures auront un effet extrêmement important sur le niveau futur des dépenses fédérales.

En 1996-1997, nous aurons ramené les dépenses au titre des programmes de 120 milliards de dollars qu'elles étaient en 1993-1994 à 108 milliards de dollars. Par rapport à la taille de l'économie, ces dépenses seront plus faibles en 1996-1997 qu'à toute époque depuis 1951. Les mesures auront un effet important et sensible sur la situation des finances nationales.

Nos besoins financiers, c'est-à-dire l'argent frais que nous devons emprunter sur les marchés financiers, qui étaient de 30 milliards de dollars l'an dernier, auront été ramenés, en 1996-1997, à 13,7 milliards de dollars, soit à 1,7 p. 100 de notre PIB. Ce pourcentage est plus bas que ce qui est prévu pour les États-Unis, l'Allemagne ou le Japon—plus bas, en fait, que dans tous les pays du G-7.

● (1645)

Le fait le plus important, peut-être, est que, la même année, la dette publique cessera d'augmenter plus vite que l'économie. Le ratio de la dette au PIB commencera à diminuer, et nous sommes déterminés à tenir ce ratio en permanence sur une trajectoire descendante.

Nous sommes confrontés à un défi de dimension historique, et les mesures présentées dans ce budget relèvent ce défi. Nous avons toujours affirmé qu'atteindre notre objectif était le moindre, et non pas le mieux, que nous puissions faire. C'est pourquoi il est si important d'avoir largement dépassé nos objectifs en matière de réduction du déficit cette année. Pour les prochaines années, par suite des conseils du Comité des finances de cette Chambre, que je tiens à remercier, nous avons délibérément choisi des hypothèses économiques qui sont de nouveau plus prudentes que celles de la plupart des prévisionnaires du secteur privé. Et, de nouveau, nos hypothèses sont renforcées par la constitution de substantielles réserves pour éventualités, soit 2,5 milliards de dollars en 1995-1996 et 3 milliards de dollars l'année suivante.

Cela signifie que, même si les taux d'intérêt, l'an prochain, dépassent d'un point et demi notre hypothèse déjà prudente, notre situation financière sera entièrement protégée. Mais cela a également une autre conséquence qui est extrêmement importante. Si nous n'avons pas besoin de notre réserve pour éventualités, elle ne sera pas dépensée. Elle contribuera à la réduction du déficit. C'est ce qui s'est passé en 1994-1995 et, en raison de la prudence de nos hypothèses économiques, il ne faudrait pas s'étonner que la même chose se produise aussi en 1995-1996 et en 1996-1997.

Si les taux d'intérêt et la croissance économique évoluent comme prévu par la moyenne du secteur privé, le déficit pourrait être ramené à moins de 19 milliards de dollars en 1996-1997, c'est-à-dire à environ 5,5 milliards de dollars de moins que ce que le budget prévoit.

Le budget

Nous avons toujours affirmé que notre objectif intermédiaire de 3 p. 100 était une étape et non notre but final. C'est ce qu'il faut comprendre quand nous parlons d'objectif intermédiaire. Les Canadiens veulent plus qu'un simple répit dans la détérioration des finances publiques. Ils veulent des finances publiques en bonne santé. Il est absolument essentiel que, après avoir atteint notre objectif intermédiaire, nous ne fassions pas du surplace. Nous continuerons de fixer des objectifs fermes de réduction du déficit à court terme, des objectifs mobiles sur deux ans, jusqu'à ce que le déficit soit éliminé.

Le premier ministre a dit il y a deux jours que notre but est d'arriver à équilibrer le budget. Des objectifs à court terme représentent le plus sûr moyen de ramener le déficit à zéro. C'est le moyen le plus efficace d'obliger un gouvernement à contrôler ses dépenses. Ils vous tiennent sur la sellette. Ils ne permettent pas de remettre à plus tard les mesures nécessaires et ils empêchent de faire des prévisions fantaisistes ou farfelues, de se réfugier derrière des objectifs irréalistes.

Le gouvernement veut que les Canadiens puissent le juger non sur son discours, mais sur ses résultats.

[Français]

Les objectifs que nous fixons sont essentiels, mais la manière dont nous les atteindrons est tout aussi importante. Cela est dû au fait que pour assainir de façon durable les finances publiques, pour parvenir à l'équilibre budgétaire, nous devons absolument repenser le rôle et la structure même de l'État.

Avec cette réforme, nous continuerons d'apercevoir les dividendes en 1997-1998 et par la suite. En fait, en ce qui nous concerne, cette réforme de la structure des dépenses publiques, une redéfinition fondamentale des activités de l'État, constitue la principale réalisation de ce budget.

• (1650)

[Traduction]

À la suite d'un examen approfondi, ce budget réforme non seulement la manière dont l'État fonctionne, mais aussi la nature de ses activités. Nous présentons une nouvelle vision du rôle de l'État dans l'économie. Dans bien des cas, cela signifie un secteur public plus petit. Dans tous les cas, cela signifie un secteur public travaillant plus intelligemment.

Nous réduisons considérablement les subventions aux entreprises. Nous modifions nos systèmes de soutien à l'agriculture. Nous commercialiserons les activités gouvernementales lorsque cela est pratique et rentable.

[Français]

Nous allons restructurer le régime d'assurance-chômage, dans le cadre de notre réforme de la sécurité sociale et nous reformons le système de transfert aux provinces en le rendant plus conforme aux responsabilités effectives des deux paliers de gouvernement.

[Traduction]

Il est essentiel que notre effort s'inspire de valeurs et de principes clairs. Premièrement, nous estimons essentiel que le gouvernement commence par mettre de l'ordre dans ses propres affaires. Notre budget doit mettre l'accent sur la réduction des dépenses, non sur l'augmentation des impôts.

Deuxièmement, nos priorités nationales doivent se refléter dans la manière dont le gouvernement définit son rôle. Les réductions faites aveuglément sont mauvaises. Les Canadiens ont besoin d'un budget qui assure la promotion de la croissance et de l'emploi.

Le troisième principe est celui de la frugalité. Les gouvernements n'ont pas d'argent à eux. On leur confie de l'argent, celui qui sort des poches des Canadiens d'un océan à l'autre. Les gouvernements doivent donc utiliser chaque dollar à bon escient, parce que chaque dollar compte.

Enfin, nous ne devons jamais, au grand jamais, perdre de vue le sens de la justice. Justice entre les régions et justice entre les Canadiens.

[Français]

Si notre objectif est de remettre l'économie sur pied, nous devons remodeler le rôle du gouvernement dans cette économie, le remodeler aux dimensions de notre portefeuille et des priorités de nos citoyens et citoyennes. Quel est ce rôle? Il consiste à mettre en place un cadre qui permette au secteur privé de créer des emplois, à intégrer activement la promotion du commerce international au cœur de la stratégie industrielle du Canada. Par exemple, des initiatives comme celles du premier ministre en Asie et en Amérique latine créeront des occasions d'emplois pour des milliers de Canadiens et Canadiennes, ici même au pays.

[Traduction]

Quel est le rôle de l'État dans l'économie? Il est d'assainir les finances du pays. Il est d'accomplir uniquement ce que l'État est le mieux placé pour faire, et de laisser le reste à ceux qui sont mieux placés pour s'en occuper, qu'il s'agisse des entreprises, des travailleurs ou du secteur bénévole.

Ce budget traduit nos priorités en mesures concrètes, qui font suite à un examen exhaustif de tous les ministères du gouvernement, mené sous l'autorité du ministre responsable du Renouveau de la fonction publique. Grâce à cet examen, nous parviendrons à réduire considérablement les dépenses des ministères au cours des trois prochaines années, tout en maintenant les services dont les Canadiens ont vraiment besoin.

[Français]

Par exemple, entre la présente année financière et 1997-1998, les dépenses annuelles seront diminuées de 1,6 milliard à la défense, 550 millions à l'aide internationale, 1,4 milliard aux transports.

[Traduction]

Au cours des trois prochaines années, les dépenses seront réduites de plus de 600 millions de dollars aux Ressources naturelles, de près de 900 millions à Développement des ressources humaines, de plus de 200 millions aux Pêches, de près de 900 millions dans le portefeuille de l'Industrie, de plus de 550 millions dans les organismes régionaux, et de près de 450 millions à l'Agriculture. En un mot, les dépenses globales des ministères seront réduites de près de 19 p. 100 en trois ans seulement.

Je ferai remarquer qu'il ne s'agit pas d'un ralentissement de la croissance des dépenses, mais bien de réductions. Il ne s'agit pas des fausses réductions que nous avons connues dans le passé, mais de réductions bien réelles.

Le budget

● (1655)

Au cours de la dernière récession, chaque ménage, chaque entreprise, chaque groupe bénévole au pays a été obligé de faire des choix difficiles et de procéder à des changements bien réels. Le gouvernement du Canada, lui, ne l'a pas fait. Dans ce budget, nous ramenons la taille et la structure du gouvernement à un niveau conforme à nos moyens.

[Français]

À la suite des réductions et de la réforme des programmes, le président du Conseil du Trésor a annoncé que la fonction publique sera diminuée d'environ 45 000 postes en trois ans dont 20 000 d'ici l'été de l'année prochaine.

Comme un grand nombre des personnes touchées par ces mesures ont rendu des années et des années de bons et loyaux services à la population canadienne, nous sommes déterminés à réduire la taille de la fonction publique aussi équitablement que possible.

Tout cela étant dit, les possibilités d'économie sont moins importantes dans certains ministères que dans d'autres. Par exemple, nous tenons compte de la préoccupation des Canadiens et des Canadiennes en matière de sécurité dans leur milieu de vie. Pour ce faire, nous renforçons le contrôle des armes à feu et nous maintenons les budgets consacrés actuellement à l'application de la loi, au système judiciaire et au service correctionnel.

[Traduction]

Deuxième exemple, le ministre de l'Immigration et de la Citoyenneté a clairement affirmé notre engagement d'adopter une politique de l'immigration qui soit juste, abordable et appliquée avec rigueur. Un mécanisme de garantie financière sera donc mis en place pour s'assurer que les personnes qui parrainent des immigrants honorent leurs obligations.

De plus, des droits de 975 \$ seront imposés à partir de maintenant à tous les adultes qui font une demande d'immigration au Canada afin de contribuer à payer les coûts des services de l'immigration.

[Français]

Les mesures de ce Budget s'appuient sur une philosophie et des fondements communs. Par exemple, à travers tout le gouvernement, nous prenons des mesures importantes pour réduire substantiellement les subventions aux entreprises. Ces subventions ne créent pas d'emplois durables. Nul ne l'a affirmé avec plus de force que les entreprises elles-mêmes. Dans ce Budget, les dépenses totales consacrées aux subventions aux entreprises passeront de 3,8 milliards pour la présente année fiscale à 1,5 milliard en 1997-1998. Il s'agit là d'une réduction de 60 p. 100 en trois ans. L'aide à l'industrie qui sera maintenue sera orientée en faveur des principaux moteurs de la croissance économique, l'expansion du commerce international, les sciences et la technologie, la petite et la moyenne entreprise.

[Traduction]

Les subventions aux transports et les subventions directes à l'agriculture sont éliminées ou sensiblement réduites. Il s'agit là d'un changement historique. Il y a des dizaines d'années, et même au siècle dernier, ces subventions ont été instituées pour

répondre aux besoins qu'avaient alors les transports et l'agriculture au Canada. Avec les temps, ces besoins ont changé, mais pas la structure des subventions. Cela fait des années que les gouvernements sont conscients de la nécessité d'un changement, mais ils hésitent à agir. Nous ne pouvons plus attendre davantage.

C'est pourquoi les subventions prévues par la Loi sur le transport du grain de l'Ouest sont éliminées en 1995-1996, ce qui produira des économies de 2,6 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Cette subvention découle du tarif du Pas du Nid-de-corbeau établi en 1897. Elle a joué un rôle essentiel dans le développement de l'économie des Prairies, mais elle en est venue ces dernières années à limiter la capacité d'adaptation et de concurrence des agriculteurs et des industries des Prairies.

● (1700)

Pour faciliter ce changement, nous procéderons à un paiement ponctuel de 1,6 milliard de dollars aux propriétaires de terres agricoles dans les Prairies, qui sera imputé au présent exercice, 1994-1995.

Nous investirons 300 millions de dollars de plus sur plusieurs années de manière à favoriser un système plus efficient de manutention et de transport du grain. Nous offrirons de nouvelles garanties de crédit pour aider les agriculteurs canadiens à vendre à des acheteurs non souverains à l'étranger.

Ensuite, les subventions au transport des marchandises dans la région de l'Atlantique sont également éliminées à compter du prochain exercice. Cela permettra d'économiser 500 millions de dollars rien qu'au cours des cinq prochaines années.

L'élimination de cette subvention contribuera à l'amélioration du système de transport. À cette fin, le gouvernement établira un programme quinquennal d'adaptation des transports, doté de 326 millions de dollars, qui aidera, entre autres choses, à moderniser le réseau routier dans la région de l'Atlantique et l'est du Québec.

[Français]

Conformément à la décision prise récemment par les ministres fédéral et provinciaux de l'Agriculture, un programme national de base de stabilisation, fondé sur la totalité des exploitations agricoles, sera élaboré parallèlement à des régimes d'assurance-récolte et à des programmes propres à chaque province.

Le coût de ces initiatives sera partagé entre le gouvernement fédéral, les provinces et les agriculteurs eux-mêmes. Ce système remplacera les systèmes actuels qui sont basés sur les différentes productions agricoles. Il encouragera donc l'innovation et la diversification, tout en permettant de réduire de 30 p. 100 les contributions fédérales au filet de sécurité dans l'agriculture. Ensuite, la subvention versée aux producteurs de lait industriel sera réduite de 15 p. 100 en 1995-1996, et encore de 15 p. 100 l'année suivante. L'avenir de ce programme sera réexaminé en consultation avec l'industrie.

Enfin, les subventions d'aide au transport des céréales fourragères prendront fin, et le Bureau des provendes du Canada sera dissous. Une partie des économies ainsi réalisées sera réaffectée temporairement pour faciliter l'adaptation de l'industrie de l'élevage.

Le budget

[Traduction]

Une aide financière ne devrait être fournie aux entreprises que s'il n'existe aucune autre solution et que si cela répond nettement à un besoin national. C'est pourquoi nous nous sommes engagés clairement, en public, à ne pas fournir de nouveaux fonds aux mégaprojets.

J'ai reçu de nombreuses demandes de financement de projets l'an dernier, et elles ont toutes été rejetées.

De plus, nous éliminons dans ce budget le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. Celui-ci ne peut plus être justifié dans la situation financière actuelle.

Étant donné que les petites entreprises sont la principale source de création d'emplois au Canada, il est absolument prioritaire d'éliminer les obstacles à leur réussite, et de leur fournir une aide concrète pour qu'elles puissent survivre et prospérer.

L'an dernier, nous avons annoncé que nous examinerions l'exonération cumulative de 500 000 \$ de gains en capital pour les agriculteurs et les propriétaires de petites entreprises. À l'issue de cet examen, nous annonçons qu'aucun changement n'y sera apporté.

Nous considérons que les organismes régionaux jouent un rôle important dans la promotion économique et la création d'emplois durables. Cependant, nous ne croyons pas que c'est en faisant des cadeaux aux entreprises que nous atteindrons ces objectifs. Par conséquent, conformément à notre nouvelle politique de réduction considérable des subventions à l'entreprise, l'aide aux entreprises prendra la forme de prêts remboursables, à des conditions adaptées à la promotion des véritables possibilités d'expansion.

• (1705)

Le gouvernement est déterminé à permettre aux petites entreprises d'avoir accès au financement dont elles ont besoin pour demeurer la première source de création d'emplois au Canada. Certains progrès ont été accomplis, mais le système présente encore d'importantes lacunes. Nous estimons que les banques au Canada ont une responsabilité particulière afin de corriger ces lacunes. C'est pourquoi, d'ici l'automne, nous allons coopérer avec les banques afin d'élaborer des points de référence applicables au financement de la petite entreprise.

[Français]

Ce sont les idées d'aujourd'hui qui créeront les produits et les emplois de demain. Voilà pourquoi les sciences et la technologie deviendront un axe majeur du soutien aux entreprises. À l'avenir, notre effort en sciences et technologie sera dirigé plus stratégiquement vers des activités qui favorisent l'innovation, la commercialisation rapide et la production à valeur ajoutée.

Pour ne citer qu'un exemple, le Conseil de recherches médicales a conçu une initiative prometteuse pour établir une alliance entre les efforts de pointe dans la recherche universitaire et les capitaux du secteur privé. Voilà le genre de créativité que nous encourageons comme gouvernement afin d'utiliser plus efficacement les dollars que nous consacrons aux sciences, que nous

leur accordons, pour faire fleurir la nouvelle économie au Canada.

[Traduction]

Le gouvernement est déterminé à privatiser et à commercialiser ses activités lorsque cela est possible et souhaitable. Notre principe est simple: s'il n'est pas nécessaire que le gouvernement fasse quelque chose, il ne devrait pas le faire et, à l'avenir, il ne le fera pas.

Nous annonçons aujourd'hui que le ministre des Transports entreprendra des démarches cette année pour vendre le CN. Il commercialisera aussi le système de navigation aérienne. Lorsque le marché sera favorable, la ministre des Ressources naturelles se départira de la participation de 70 p. 100 qu'il nous reste dans Petro-Canada. Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux examinera la possibilité de se départir de la totalité ou d'une partie du Groupe Communication Canada.

Soyons bien clairs. Nous ne nous en tiendrons pas là. Nos efforts de recherche d'autres candidats à la privatisation se poursuivront. Ce n'est pas une question d'idéologie, mais de simple bon sens.

J'aimerais ajouter une chose au sujet de l'examen des programmes, et c'est que nous avons le sentiment d'avoir accompli beaucoup de travail depuis un an. Mais nous avons aussi vérifié une chose. Cet effort de redéfinition du rôle de l'État ne prendra pas fin avec le budget, ni avec aucun autre budget, car l'essence d'un bon gouvernement est de soumettre les programmes à un examen permanent. Et nous allons assurer un bon gouvernement.

[Français]

Les Canadiens et les Canadiennes bouclent leur budget en surveillant chaque jour leurs dépenses. Il est temps que le gouvernement fasse de même. Par exemple, c'est pour cela qu'il y a un mois, le gouvernement a institué un nouveau système de gestion des dépenses qui est beaucoup plus rigoureux. Les ministères devront dorénavant trouver les ressources nécessaires pour leurs nouvelles initiatives à même leurs budgets existants.

[Traduction]

Autre exemple de gestion nouvelle et supérieure, les ministères seront tenus pour la première fois d'établir des plans d'activités pour trois ans. Ces plans seront soumis à l'examen du Parlement, et donc du public.

Nous modifierons notre approche du financement des groupes d'intérêts. Certains continueront de recevoir les mêmes fonds que maintenant. Dans le cas d'autres groupes, qui sont en mesure d'obtenir une aide financière ailleurs qu'au gouvernement, nous passerons à un système de financement de contrepartie. Pour d'autres groupes encore, notre situation financière ne nous permettra pas de maintenir notre aide.

• (1710)

[Français]

Rien n'est plus important que de prendre toutes les mesures nécessaires pour aider les Canadiens et Canadiennes à obtenir un emploi, à le garder ou à en trouver un meilleur. Le fait est, cependant, que la structure actuelle des programmes d'emploi n'est pas vraiment compatible avec cet objectif. C'est la raison pour laquelle le ministre du Développement des ressources humaines fournira des détails sur un nouveau fonds d'investisse-

ment dans ce secteur. Un grand nombre des programmes actuellement en place pour favoriser l'employabilité seront combinés sous l'égide de ce nouveau fonds. Un meilleur ciblage des priorités, une plus grande efficacité et la rationalisation des services permettront d'obtenir en permanence des économies substantielles.

[Traduction]

Nous devons également continuer d'améliorer le régime d'assurance-chômage, en nous appuyant sur les réformes substantielles découlant du budget de l'an dernier.

Ainsi que le ministre chargé du Développement des ressources humaines l'a souligné si souvent, nous devons passer d'un système de soutien passif—favorisant la dépendance—à des mesures d'aide actives—à l'indépendance. En un mot, l'un des rôles essentiels de l'assurance-chômage à l'avenir sera d'aider les Canadiens à ne pas dépendre de l'assurance-chômage.

Le ministre se propose de déposer dans le courant de l'année un projet de loi qui s'appuiera sur les meilleurs éléments de l'assurance-chômage pour mettre en place un programme de réforme en profondeur, répondant aux besoins de notre population. Ce sont les travailleurs et les entreprises, au Canada, qui paient l'assurance-chômage. Il faut que l'assurance-chômage de demain soit un régime qu'ils aient les moyens de payer.

La vigueur de l'économie canadienne et la réforme de l'assurance-chômage que le gouvernement entend mettre en place au plus tard le 1^{er} juillet 1996, réduiront la taille globale du programme d'au minimum 10 p. 100.

Cette réforme globale, combinée à l'amélioration de l'administration du régime, permettra aux contribuables d'économiser 700 millions de dollars en 1996-1997.

[Français]

L'amélioration de la situation de l'emploi est en train d'éliminer rapidement le déficit du Compte de l'assurance-chômage qui atteignait presque 6 milliards de dollars en 1993. Sans majoration du taux de cotisation, l'excédent du Compte passera à plus de 5 milliards de dollars d'ici la fin de 1996. Cet excédent sera maintenu de manière à fournir un coussin de sécurité qui permettra de limiter les variations des taux de cotisation en période de ralentissement de l'économie. Ces mesures auront pour résultat un régime d'assurance-chômage qui contribuera beaucoup plus à investir dans les ressources humaines et qui aboutira à des taux de cotisation plus bas et plus stables, ce qui favorisera la création d'emplois.

[Traduction]

Nous n'obtiendrons jamais le genre de changement structurel dont nous avons besoin sans réformer le système de transferts aux provinces.

Ce budget présente quelques paramètres essentiels, mais que ce soit bien clair. Nous voulons ensuite travailler vraiment dans un esprit de coopération. C'est la raison pour laquelle, pour que les ressources des provinces soient prévisibles, nous avons déclaré dans le budget de l'an dernier que nous ne modifierions pas le système de transferts avant 1996-1997. Nous tenons cet engagement dans le présent budget.

Le budget

C'est aussi la raison pour laquelle, en mars de l'an dernier, l'une des premières décisions de notre gouvernement a été de renouveler le programme de péréquation pour cinq ans. Et nous n'apportons pas de changement à ce chapitre en l'occurrence.

• (1715)

Par contre, d'autres transferts doivent recevoir certains changements, des changements répondant à deux exigences fondamentales. Il faut d'abord mettre en place un système de transferts qui réponde plus efficacement aux besoins d'aujourd'hui. Il faut ensuite que le système puisse être financé sur une longue période.

[Français]

En ce qui concerne la première exigence, nous estimons que les conditions auxquelles le gouvernement fédéral soumet les paiements de transfert dans les domaines qui sont clairement de la compétence des provinces devraient être réduites au minimum.

À l'heure actuelle, les transferts au titre du Régime d'assistance publique du Canada s'accompagnent d'un grand nombre de conditions inutiles. Les provinces sont clairement responsables de la conception et de la prestation des programmes d'assistance sociale. La méthode actuelle du partage des coûts ne les aide plus à mettre en oeuvre ces programmes de manière aussi efficace que possible et en accord avec les besoins de la communauté.

Nous sommes donc disposés à régler cette situation en finançant le Régime d'assistance publique du Canada d'une façon analogue au financement des programmes établis dans les domaines de la santé et de l'enseignement postsecondaire.

Il en résulte que la séparation actuelle des trois transferts n'a plus de justification fondamentale. C'est pourquoi nous les combinons en un seul programme de transferts global appelé Transfert social canadien, à partir de 1996-1997.

Les provinces seront désormais libres de concevoir des programmes sociaux innovateurs, des programmes qui répondent aux besoins d'aujourd'hui, plutôt que des règles inflexibles.

[Traduction]

Cependant, la souplesse ne veut pas dire que tout est permis.

Il existe des objectifs et des principes nationaux qui, à notre avis, doivent continuer de s'appliquer et qui recueillent l'appui d'une grande majorité de Canadiens. Notre but doit être d'accroître la souplesse tout en demeurant fidèle à ces principes.

Les conditions prévues dans la Loi canadienne sur la santé seront maintenues. Il s'agit des principes d'universalité, d'intégrité, d'accessibilité, de transférabilité et de gestion publique.

Pour notre gouvernement, il s'agit de principes fondamentaux.

Nous maintiendrons également le principe selon lequel les provinces doivent fournir des services d'aide sociale sans exiger de durée minimale de résidence.

De plus, le ministre chargé du Développement des ressources humaines invitera tous les gouvernements provinciaux à élaborer en collaboration, par accord mutuel, un ensemble de principes et d'objectifs communs qui pourraient régir le nouveau transfert social canadien.

Le budget

Cette réforme vise à répondre aux besoins d'un système de transferts qui fonctionne mieux. Il est tout aussi important que nous puissions assurer le financement de ce système.

Nos principaux transferts aux provinces s'élèvent actuellement à 37 milliards de dollars sous forme d'espèces et de points d'impôt. La partie en espèces représente à elle seule environ 21 p. 100 du total de nos dépenses de programmes.

Nous ne pouvons tout simplement par relever le défi des finances publiques en laissant de côté ce secteur de dépenses. Nous devons établir les paramètres financiers applicables à un nouveau système. Cependant, par souci de justice et d'équilibre, nous pensons que les provinces ne devraient pas supporter un fardeau plus lourd que celui que nous nous imposons nous-mêmes. Le budget satisfait à ce critère.

Comme nous l'avons indiqué, aucun changement ne sera apporté aux principaux transferts l'an prochain, en 1995-1996, même si nous prenons, cette année-là, d'importantes mesures pour réduire nos propres dépenses.

• (1720)

L'année suivante, le nouveau transfert social canadien s'élèvera à 26,9 milliards de dollars en espèces et en points d'impôt combinés. Ce montant sera d'environ 2,5 milliards de dollars inférieur au niveau projeté des transferts dans le cadre du système actuel.

Cela signifie que l'ensemble des principaux transferts fédéraux aux provinces sera réduit de 4,4 p. 100 en 1996-1997 par rapport à leur niveau actuel. Cette réduction est plus favorable que celle qui touche nos propres dépenses, puisque ces dernières, à l'exception des transferts aux provinces, diminueront de 7,3 p. 100 la même année.

En 1997-1998, le transfert social canadien s'élèvera à 25,1 milliards de dollars soit environ \$4,5 milliards de moins que le chiffre produit par le système existant. Pour donner un ordre de grandeur, notons qu'une telle réduction des transferts représenterait environ 3 p. 100 de l'ensemble des recettes provinciales.

Puisque tout le monde doit faire sa part dans les efforts de restrictions financières, il faudra également assujettir le financement des territoires à de nouveaux plafonds.

[Français]

Nous estimons que ces mesures répondent à la nécessité de mettre en place un système de transferts plus abordable et efficace. Cependant, le défi et notre engagement ne s'arrêtent pas là. Dans ce Budget, nous répondons positivement au désir des provinces de réévaluer du bas vers le haut le financement de chaque palier de gouvernement. Si quelqu'un a de bonnes idées pour rendre le fédéralisme fiscal plus efficient, nous sommes prêts à l'écouter. S'il existe des moyens de mieux faire fonctionner la fédération, nous sommes bien prêts à les écouter.

L'une des plus grandes réformes qu'ait jamais présentées un gouvernement canadien a été d'assurer un soutien décent aux Canadiens et Canadiennes âgés, ces personnes qui ont tellement donné et continuent de le faire à leurs familles et à leur pays.

Au cours des derniers mois et semaines, il n'y a probablement aucun député dans cette Chambre qui n'ait pas reçu des lettres envoyées par des personnes âgées qui s'inquiètent de la possibilité que la protection dont elles bénéficient soit grugée.

Ainsi, nous tenons à affirmer aujourd'hui sans équivoque que notre gouvernement est absolument déterminé à fournir un système de protection équitable et soutenable à nos aînés.

[Traduction]

Le système de pensions public repose sur deux piliers: le Régime de pensions du Canada d'une part, la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti d'autre part.

Les aînés du Canada sont en droit de savoir si ces régimes de pensions publics seront maintenus. Cela exige une réforme de manière que le système de pensions reste soutenable à long terme.

Pour ce qui est du RPC, le plus récent rapport actuariel a été publié la semaine dernière; il en ressort très clairement que nous devons prendre des mesures pour que ce régime demeure soutenable. C'est ce que nous ferons lorsque nous rencontrerons nos homologues des provinces l'automne prochain pour examiner ce régime.

Je voudrais maintenant parler du deuxième pilier, c'est-à-dire la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti. De toute évidence, il faut également faire en sorte que ces pensions demeurent soutenables.

Pour que notre approche de tous les dossiers des pensions publiques soit exhaustive, le ministre chargé du Développement des ressources humaines et moi-même publierons plus tard cette année un document sur les changements qui doivent être apportés aux deux piliers du système public de pension pour que le régime soit à la portée de nos moyens. L'accent sera mis sur l'équité et le maintien de la capacité financière. Des consultations auront lieu une fois le document publié. Nous nous proposons de faire adopter les réformes que nous présenterons de manière qu'elles entrent en vigueur en 1997.

• (1725)

Entre-temps, nous annonçons aujourd'hui un changement du mode de versement de la SV aux aînés à revenu supérieur qui sont soumis aux règles dites de «récupération fiscale».

À compter de juillet 1996, les paiements mensuels de la SV seront calculés et versés après soustraction de la récupération fiscale, en fonction de la déclaration de revenus de l'année précédente. Cela permettra d'économiser, cette année-là, environ 300 millions de dollars.

Enfin, par souci de justice, nous exigerons que les Canadiens qui ne résident pas au pays déclarent leurs revenus de toute provenance pour continuer d'avoir droit à la SV.

Je voudrais maintenant aborder la question des recettes. Il n'y a pas une personne dans notre pays qui aime les impôts. Toutefois, à l'heure où je vous parle, des millions de Canadiens paient leur juste part d'impôt—et ils le font à temps. Cependant, il y en a d'autres qui ne le font pas.

Le budget

[Français]

Pour ceux-là, le ministre du Revenu national prendra des mesures rigoureuses pour renforcer ses activités à l'égard des impôts ou taxes dus. Par exemple, le taux d'intérêt exigé sur les impôts en souffrance sera majoré de deux points.

[Traduction]

Nous annonçons également aujourd'hui des mesures visant à rendre le régime fiscal plus équitable.

Les avantages dont bénéficient les revenus de placement réalisés par des sociétés de portefeuille privées, sous forme de report de l'impôt, seront éliminés.

L'encouragement actuel à l'industrie cinématographique sera modifié. Au lieu d'être un abri fiscal pour les investisseurs à revenu supérieur, un nouveau crédit remboursable sera offert directement aux producteurs de cinéma canadiens.

Ceux qui tirent un revenu d'une entreprise ou de l'exercice d'une profession bénéficient d'un avantage fiscal par rapport aux autres Canadiens. En raison de règles spéciales qui leur permettent de choisir la fin de leur année d'imposition, ces personnes bénéficient d'un report permanent de l'impôt. Cet avantage est éliminé, mais une période de transition de dix ans est prévue.

Nous craignons que les règles applicables à la déduction relative aux ressources, dans les industries minière et pétrolière, ne donnent pas les résultats prévus initialement. Nous consulterons donc les provinces et ces deux industries pour déterminer les améliorations ou les modifications qui pourraient être apportées à cette déduction.

Nous procéderons à une évaluation complète du programme d'encouragements fiscaux à la recherche et au développement pour veiller à son efficacité.

Tant que cet examen ne sera pas terminé, aucune banque ni aucune institution financière n'aura droit à ces encouragements fiscaux à l'égard des technologies de l'information.

[Français]

Des préoccupations ont été exprimées au sujet des avantages fiscaux qui pourraient résulter de l'établissement de fiducies en faveur, en grande partie, des Canadiens à revenus élevés.

Par conséquent, dans le cas des fiducies étrangères—et en fait de tous les contribuables qui investissent dans des avoirs à l'étranger de façon générale—nous instaurons des règles de déclaration plus rigoureuses.

Ensuite, le Budget élimine tous les avantages fiscaux qui résultent de l'établissement de fiducies familiales. Cela comprend l'élimination des avantages prenant la forme d'un fractionnement du revenu. Nous abrogeons également la modification apportée par le gouvernement précédent, qui permettait de reporter la règle des 21 ans.

[Traduction]

L'aide fiscale à l'épargne constitue un élément essentiel de notre système de sécurité du revenu à la retraite. Nous ne sommes pas prêts à compromettre l'intégrité ou la finalité de ce système. Par ailleurs, nous devons veiller à ce que le coût de l'aide fiscale soit équitablement partagé en cette période de

restrictions, tout en respectant le but et les principes fondamentaux de la réforme des pensions.

• (1730)

L'un de ces principes est qu'une aide fiscale devrait être accordée au titre des cotisations aux régimes d'épargne agréés à concurrence du montant requis pour assurer une pension complète sur des gains représentant deux fois et demie le salaire moyen, et pas plus. Par conséquent, nous ramènerons le plafond de déductibilité des cotisations à un REER à 13 500 \$ pour 1996 et 1997. Ce plafond pourra ensuite remonter progressivement à 15 500 \$ d'ici 1999. La pension maximale dans le cas des régimes agréés à prestations déterminées sera bloquée au niveau actuel jusqu'en 1998.

Nous présentons également des mesures afin de rendre le système plus équitable dans son ensemble, en resserrant certaines des dispositions existantes. Par exemple, à partir de 1996, la possibilité du surcotisation aux REER sera ramenée du niveau actuel de 8 000 \$ à 2 000 \$.

[Français]

Les efforts que nous déployons pour assurer l'efficacité et l'équité du régime fiscal ne commencent pas, pas plus qu'ils ne se terminent, avec ce budget.

Nous tenons à exprimer très clairement notre engagement de réformer le régime fiscal.

Si nous devons examiner en permanence les dépenses du gouvernement, comme c'est le cas, nous devons évaluer de façon tout aussi serrée l'équité et l'efficacité de notre système de taxation.

[Traduction]

Malgré l'ampleur des économies que nous devons réaliser, ce budget est axé presque exclusivement sur la réduction des dépenses gouvernementales plutôt que sur l'augmentation des impôts des Canadiens. Cela dit, les réductions des dépenses nous rapprochent considérablement de nos objectifs, mais il reste un petit écart à combler. C'est la raison pour laquelle nous avons jugé nécessaire de prendre quatre mesures.

Premièrement, l'impôt actuel des grandes sociétés sera majoré de 12,5 p. 100—dès aujourd'hui—de façon que les grandes entreprises contribuent davantage à la réduction du déficit.

Deuxièmement, nous portons le taux de la surtaxe sur les bénéficiaires des sociétés de 3 à 4 p. 100.

Troisièmement, à compter de minuit aujourd'hui, la taxe d'accise fédérale sur l'essence augmentera de 1,5 cent le litre, ce qui rapportera 500 millions de dollars par année. Grâce à ces mesures, les recettes tirées de la taxe d'accise fédérale seront à peu près au même niveau qu'en 1993-1994.

Enfin, nous annonçons aujourd'hui un impôt temporaire sur le capital des grandes institutions de dépôts, y compris les banques. Cet impôt, qui sera en vigueur jusqu'au 31 octobre 1996, rapportera environ 100 millions de dollars.

Prises dans leur ensemble, les mesures d'accroissement des recettes présentées dans ce budget sont de beaucoup inférieures, par leur ampleur, aux réductions de dépenses auxquelles nous avons procédé. Pour chaque dollar de nouvelle recette fiscale au cours des trois prochaines années, on compte près de 7 \$ de réduction de dépenses. Il faut noter aussi que, dans ce budget

Le budget

comme dans celui de l'an dernier, nous n'augmentons pas d'un cent les impôts sur le revenu des particuliers.

• (1735)

Ce budget met le pays sur la voie de la responsabilité financière et du renouveau de l'État. Cependant, notre tâche n'est pas terminée et nous ne relâcherons pas nos efforts. Ceux qui croient que les gouvernements relâcheront inévitablement leurs efforts de réduction des dépenses à l'approche des élections à venir ne comprennent tout simplement pas la conviction de la population canadienne, selon laquelle la détérioration du bilan national n'est tout simplement plus acceptable.

[Français]

Le renouveau constant est au coeur même de notre pays. C'est en fait l'ingrédient essentiel du fédéralisme dynamique que nous vivons.

Il y en a qui prétendent que ce pays, que cette fédération est incapable d'évoluer, que le Canada incarne le statu quo. C'est absurde.

Nous ne sommes pas ici pour défendre le statu quo. Nous sommes ici pour le changer, et c'est ce que nous faisons avec ce Budget.

Prendre un nouveau cap dans la gestion des finances publiques, réduire les doublons et les chevauchements, permettre aux provinces de concevoir et de fournir plus librement les services, voilà autant de changements qui répondent aux demandes qui sont exprimées d'un bout à l'autre du pays.

Dans ce monde difficile, de vive concurrence, malgré toutes nos différences, nous avons beaucoup plus à gagner à travailler ensemble de manière productive, qu'à faire bande à part, de façon destructive.

Ce budget s'attaque aux choix difficiles qui confrontent tous les Canadiens et Canadiennes. Mais cette année, au Québec, on demande en plus à certains d'entre nous de choisir de rester des partenaires dignes et fiers d'un grand pays capable de réforme ou de devenir quelque chose d'autre, quelque chose de plus petit et d'isolé, choisir la voie de l'amélioration et du changement réel ou se joindre à ceux et celles qui prétendent que la voie d'un avenir meilleur passe par la rupture.

Le séparatisme a toujours symbolisé, à sa manière, une forme de statu quo. Il n'a jamais pu reconnaître les réformes qui avaient eu lieu, il a nié les réformes qui se produisaient et il a refusé les réformes qui étaient offertes.

Telle n'est pas notre position. Par définition, le fédéralisme canadien ne peut être que changement, en constante amélioration, en continuelle progression, et aujourd'hui, avec ce budget, il est en voie d'atteindre une nouvelle phase dans son renouvellement perpétuel.

[Traduction]

Il est de coutume, à la fin de la présentation du budget du gouvernement, de prétendre que les mesures proposées ont réglé tous les problèmes, répondu à toutes les attentes, satisfait à tous les besoins. Ce n'est pas ce que nous dirons aujourd'hui.

Nous ne le dirons pas parce qu'il y a tellement d'autres choses que nous aimerions pouvoir faire pour les millions de Canadiens et de Canadiennes qui se soucient bien peu des dividendes et des produits dérivés—et dont la seule préoccupation est de joindre les deux bouts. Si nous pensions qu'en nous attaquant au déficit nous ne contribuions pas à protéger les valeurs auxquelles nous sommes attachés—ou à redonner de l'espoir aux Canadiens ordinaires—nous n'agirions pas aujourd'hui. En effet, ce sont tous ceux—là qui souffrent lorsque le gouvernement doit consacrer ses précieuses ressources à satisfaire les prêteurs étrangers plutôt que les besoins réels de nos concitoyens.

• (1740)

Pour tous ceux d'entre nous qui se préoccupent du tissu social au Canada, qui veulent un avenir meilleur pour leurs enfants, qui sont déterminés à protéger nos aînés et l'indépendance du Canada, il est devenu indispensable d'assainir les finances de la nation.

[Français]

Le choix nous appartient. Nous pouvons nous lamenter sur nos imperfections ou travailler tous ensemble à les améliorer.

Nous pouvons laisser le terrain libre à ceux et celles qui ne croient plus dans le Canada, ou démontrer notre confiance.

[Traduction]

Nous croyons que c'est maintenant ou jamais qu'il faut régler les problèmes et tourner la page. La route paraît peut-être bien longue, mais la lumière au bout du tunnel est beaucoup plus proche que certains d'entre nous l'imaginent peut-être.

Les Canadiens peuvent compter maintenant sur un pays qui est sorti de l'ère des budgets insignifiants.

Les Canadiens peuvent compter maintenant sur des programmes sociaux qui seront là pour ceux et celles qui en ont besoin.

Les Canadiens peuvent compter maintenant sur les chances du Canada de devenir l'un des pays les plus attrayants au monde pour investir et créer des emplois.

Cela fait trop longtemps que les gouvernements sont conscients de la nécessité d'une réforme et d'un renouveau—qu'ils en sont conscients mais qu'ils n'ont pas la volonté d'agir. Cela a été le problème des gouvernements de ce pays, mais nous avons fait notre choix—contre le statu quo et en faveur d'un pays fort.

J'aimerais, en conclusion, citer un autre Canadien qui a vécu avant nous, un membre d'un gouvernement précédent qui n'avait pas une affection particulière pour les ministres des Finances:

Le gouvernement ne doit pas vivre dans le passé... Chaque jour apporte son lot de besoins nouveaux. S'il faut combattre l'inflation, contrer le chômage et faire quelque chose dès maintenant pour ramener la prospérité au Canada, le gouvernement doit commencer à planifier en fonction de l'avenir—sans timidité ni hésitation, mais avec audace, imagination et courage.

Ces paroles, monsieur le Président, c'est mon père qui les a prononcées en 1957. Elles correspondaient à son époque, mais je crois que nous les avons mises en application pour la nôtre aujourd'hui.

Des voix: Bravo!